



Fénicat
VILLAGE ÉQUESTRE

Séjours vacances en partenariat
avec la Section Régionale
Interministérielle Action Sociale



Vacances Automne 2022- Dimanche 30 octobre (16h-17h) au samedi 5 novembre (10h -11h

ENFANT

NOM : Prénom : Sexe : Féminin Masculin
 Date de naissance : Age : Niveau équestre :
 Porteur de Handicap : oui Lequel :
 1 er séjour en centre de vacances : Oui

DECLARATION DU CHEF DE FAMILLE

À remplir et à signer par le représentant légal de l'enfant

Je soussigné, père, mère, tuteur de l'enfant, autorise la direction du poney club à :

- Faire soigner mon enfant et à faire pratiquer (éventuellement) les interventions d'urgence sous anesthésie générale suivant prescription du médecin
- Participer à l'ensemble des activités proposées par le Centre
- Exploiter, dans le cadre de ses supports de communication, les photos de mon enfant prises pendant le séjour. (Prospectus, presse écrite.).

Fait à lesignature

Ministère d'appartenance :

Code :

Responsable légal de l'enfant :

NOM : Prénom:.....
 Adresse : CP :..... Ville :.....
 Tél. domicile : Tél. travail:..... Mail :.....
 Profession du père : Profession de la mère :
 Personne à prévenir en cas d'urgence pendant le séjour : responsable légal de l'enfant
 Autre personne : Nom : Prénom : Tél. :

COMPTABILITE

Montant du séjour : 637 €

LA PARTICIPATION DES PARENTS est de :

	< à 12500€ :	140 €
Revenu fiscal de référence IR 2021 =	entre 12501 et 18000 € :	175 €
Nombre de part	entre 18001 € et 21000 € :	210 €
	> à 21000 € :	280 €



Cette participation sera versée par chèque au nom du centre FENICAT ou par chèques vacances, au moment de l'inscription.

- Participation des parents : € pour le séjour
Date du règlement : Mode :
- Participation SRIAS : €

Fiche sanitaire à remplir au dos de cette feuille SVP, ➡

